

FEDERATION FRANÇAISE DE L'ASSURANCE
A Florence LUSTMAN
26 boulevard Haussmann
75009 Paris

Perpignan, le 23 avril 2020

NRef : COVID-19/20200423

Destinataire : Madame la Présidente de la Fédération Française de l'Assurance

Copie à : Parlementaires des Pyrénées-Orientales

Madame la Présidente,

Le contexte de crise que nous traversons est sans précédent. Elle est toute à la fois sanitaire et résolument économique.

Nul ne peut se prévaloir d'être épargné par ses conséquences. Cela nous rappelle à quel point tous les pans de l'Economie sont imbriqués et interdépendants.

Cela implique donc une coresponsabilité dans la gestion de cette crise à laquelle aucun acteur ne peut se soustraire. Ceci nous renvoie à l'impérieuse nécessité d'être Solidaires.

Cette notion n'est pas étrangère à vos métiers qui n'ont de sens qu'à partir du moment où les risques sont mutualisés. C'est ce qu'évoque la Solidarité Assurantielle.

Dans cette période, nous avons suivi la mobilisation qui est la vôtre et notamment au travers de votre engagement dans la constitution d'un fonds de solidarité à hauteur de 400 millions d'euros

C'est un premier pas. Il semble cependant insuffisant au regard de nos métiers et notamment de ceux ayant été contraints de fermer leur activité.

Vous parlez aussi d'investissements à hauteur de 1,5 Milliard d'euros pour soutenir la relance. C'est l'essence même de votre métier, ce n'est en rien une participation à l'effort national.

La perte d'exploitation de nos affaires est exclue du champ de vos interventions, alors que les primes continuent d'être prélevées bien que nos établissements soient fermés, contrairement à vos engagements maintes fois répétés. Cela nous paraît tout à fait inéquitable.

Aussi nous plaidons comme vous, pour l'avenir, pour la mise en place d'un régime de catastrophe sanitaire actuellement en projet de Loi à l'assemblée nationale, projet porté par le Monsieur le député Guillaume PELTIER.

C'est maintenant que nous avons besoin de vous.

Vos confrères Allemands, ont négocié une prise en charge de la perte d'exploitation à hauteur de 15%, ce qui ne remet pas en cause leur équilibre économique, mais qui sauve un pan entier de l'économie. Non seulement la crise a été moins importante chez nos voisins Germains, mais leurs assureurs (dont les principaux sont les mêmes que les nôtres !) assument leurs responsabilités.

Comment pouvez-vous rester dans le déni en maintenant votre position ?

Reports de mensualités ou toute autre négociation à rebours ne seront, en l'espèce, pas suffisantes et sans une intervention massive et directe de votre profession il est fort probable que vous perdiez un nombre important d'assurés du fait de leur disparition pure et simple.

A l'instar des bailleurs dont certains ont su accorder des suppressions de loyers à leurs locataires nous vous demandons de bien vouloir renforcer le sens de votre action pour vos clients.

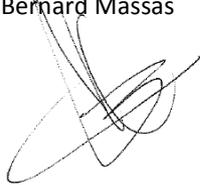
Nous vous demandons donc

- **Annulation des primes pendant le confinement pour toutes les entreprises fermées, réductions proportionnelles pour les entreprises en activité partielle.**
- **Annulation d'un quadrimestre de primes pour tous les établissements maintenus fermés après le déconfinement**
- **Perte d'exploitation à hauteur de 15%, comme vos compagnies adhérentes l'ont accordé à nos voisins Germain, afin de ne pas créer de concurrence déloyale, notamment pour nos industries.**

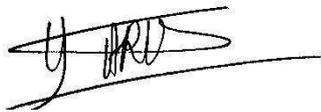
Sachant compter sur votre compréhension, votre mobilisation et votre Solidarité.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour la CPME66
Le Président
Bernard Massas



Pour la FDSEA66
Le Président
Yves Aris



Pour L'UPA66
Le Président
Robert Massuet



Pour L'UPE66
Le Président
Guy Durand

